

La DSP de Grand Nancy Thermal Développement tombe à l'eau

by Traits urbains - dimanche, juillet 18, 2021

<https://correspondances.fr/la-dsp-de-grand-nancy-thermal-developpement-tombe-a-leau/>

Le tribunal administratif de Nancy a prononcé vendredi 9 juillet la résiliation, assortie d'un effet différé de 18 mois au plus, du contrat de concession passé entre la métropole du Grand Nancy et le groupe Grand Nancy Thermal Développement pour la construction et l'exploitation d'un complexe thermal. Cette résiliation prendra effet au 11 décembre 2022 au plus tard, délai qui permet à Grand Nancy Thermal Développement d'achever le chantier.

Sitôt la décision connue, la Métropole a indiqué dans un communiqué son intention de la contester en appel, s'engageant à mener à terme la construction de l'équipement :

« Nancy sera bien dotée en 2023 d'un établissement aquatique et thermal d'exception, le seul d'ailleurs en France situé au cœur d'une grande ville, avec une offre complète qui s'adressera à toutes et tous ».

Communiqué du Grand Nancy.

La collectivité rappelle que site représente 260 emplois directs et jusqu'à 2 000 emplois induits.

Critiques

L'idée de réactiver sur les hauteurs de Nancy le fastueux projet thermal qui émergea brièvement avant la Première guerre mondiale fait l'objet d'un quasi-consensus depuis la reconnaissance des vertus thérapeutiques de ses sources d'eau chaude en 2014. En revanche, le coût du dernier grand projet porté par l'ancien maire André Rossinot a fait naître des inquiétudes, dans une métropole plombée par une dette de 600 M€. De 50 M€ lors des premières estimations, Grand Nancy Thermal est passé à 97 M€ lors de la désignation, en 2018, de la compagnie européenne des Eaux-Valvital dans le cadre d'une délégation de service public de 30 ans. Un collectif d'opposants a rapidement pointé auprès de la préfecture et de la Direction une subvention d'investissement de 25 millions d'euros ajoutée par la métropole après la délibération initiale, soit le versement en une seule fois d'une contribution annuelle de 2,6 millions d'euros prévue durant 27 ans.

D'autres critiques portent sur la suppression d'une piscine de plein air dans l'actuel complexe Nancy Thermal, sur la forte augmentation prévisible des tarifs et sur le projet architectural d'Anne Démians et de l'Agence Chabanne. A la pointe de la contestation, le collectif "le Bien commun" demande à la collectivité de suspendre les travaux pour reconsidérer le projet.